

10 MAI 2023



PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

COMITÉ DE PILOTAGE DU 28 MARS 2023

COMPTE RENDU SYNTHÉTIQUE



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

1 Participants.....	2
2 Introduction.....	3
3 Ordre du Jour.....	4
4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges.....	5
5 Conclusions et suites de la démarche.....	9

1 Participants

En tribune :

- Anne LABOURNE – sous préfète, secrétaire générale adjointe de la préfecture des Bouches-du-Rhône (présidente de séance)
- Anne CLAUDIUS-PETIT – conseillère régionale, présidente de la commission transition énergétique, stratégie des déchets, qualité de l'air
- Christine JUSTE – adjointe au maire de Marseille en charge de l'environnement
- Pierre FRANC – chef du service énergie et logement - DREAL PACA
- Nicolas MALECKI – chargé de mission qualité de l'air – DREAL PACA

En salle :

Services et agences de l'Etat

- Sophie LE GARREC – cheffe de l'unité air, climat et transition énergétique – DREAL PACA
- Olivier SANZERI – chef de projet action régionale - INSEE
- Benjamin SAKAROVITCH – chef de la division études et expertise – INSEE
- Patrick COUTURIER – chef de l'unité départementale 13 – inspection des installations classées – DREAL PACA
- Stéphan ROUSSEAU – adjoint au directeur – DIRM MED
- David HUMBERT – responsable pôle urbanisme – ARS 13
- Maria CRIADO – ingénierie d'études sanitaires - ARS 13
- Anne-Gaëlle COUSSEAU – adjointe au chef de service construction, transport, crise – DDTM 13
- Élisabeth RADONDY – inspectrice ICPE - DDPP 13
- Gilles BERTOTHY – chef de bureau - préfecture des Bouches-du-Rhône
- Naoual BELKENADIL – chargée de mission - sous préfecture d'Arles
-

Collectivités

- Céline SALES – cheffe de service observatoire et lutte contre les pollutions – métropole Aix-Marseille Provence
- Vincent MEYER – chef de service modélisation observatoire – Métropole Aix-Marseille Provence
- Séverine ESPOSITO – chargée de mission – Conseil Départemental 13
- Hervé CHAMPION – chargé de mission – Conseil Régional
- Bruno BRIGNONE – directeur de la santé publique – ville de Marseille
- Gweltaz MORIN – chargé de mission – ville de Marseille

Opérateurs économiques

- Patrick MADDALONE – secrétaire général – Grand Port Maritime de Marseille
- Jean-Michel BOCOGNANO – chef de mission RSE – Grand Port Maritime de Marseille
- Binta BOY – Directrice relations institutionnelles – ArcelorMittal
- Julien PASQUIER – chargé de mission – ASF/VINCI AUTOROUTES
- Guy Alain NARBONI – IMPLEXE
- Jacques PAYAN – délégué régional – UFIP énergies et mobilités
- Romain WINO – chef de département RSE – Aéroport Marseille Provence
- Marion PIRE – chargée de mission RSE – Aéroport Marseille Provence
- Sylvain GENDRE – ENEDIS
- Victor TRUCHOT – responsable d'études qualité de l'air - CEREMA Méditerranée

Associations

- Richard HARDOUIN – France Nature Environnement 13
- Jean REYNAUD – Amis de la Terre 13
- Bernard DONADIO – CAN Environnement
- Stéphane COPPEY – secrétaire général – NOSTER PACA
- Cyril PIMENTEL – Collectif Vélos en Ville
- Marie PROST COLETTA – Cap au Nord
- Nevenick CALEC – Air Carto
- Dominique ROBIN – directeur - Atmosud
- Sébastien MATHIOT – chargé d'action territoriale - Atmosud
- Patricia LOZANO – chargée de mission action territoriale - Atmosud
- Gwenaëlle HOURDIN – SPPPI PACA
- Lucie MAGRI – SPPPI PACA

Chambres consulaires

- Jean-Baptiste DAVID – développeur territorial – CCI Aix Marseille Provence

Personnes

- C. Landrel – Docteur
- Audrey MARGERIE – stagiaire journalisme
- Jeremy COYER – stagiaire journalisme

2 Introduction

Madame LAYBOURNE, secrétaire générale adjointe de la préfecture, ouvre la réunion en remerciant les participants pour leur implication sur le sujet de la qualité de l'air. Elle rappelle que la qualité de l'air est un enjeu de santé mais également d'attractivité pour nos territoires.

Les comités sont des instances qui visent à partager l'information et maintenir la dynamique dont toutes et tous sont responsables. Il s'agit, par ailleurs, d'une instance qui permet de partager les informations et de tenir des échanges constructifs.

La pollution de l'air ambiant par les particules fines représente plus de 100 morts prématurés chaque jour en France selon Santé Publique France. Des avancées ces dernières décennies permettent une diminution de la pollution de l'air ambiant et le PPA des Bouches du Rhône est un accélérateur de cette tendance.

Élément notable, en 2022, il n'y a plus de station fixe qui dépasse les valeurs réglementaires annuelles. Il est demandé aux porteurs d'actions de rester mobilisés pour faire avancer leurs actions.

Madame Laybourne informe que la directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant est en cours de révision. Dans ce contexte européen, les efforts pour mettre en œuvre les actions du PPA 13 doivent être poursuivis afin de tendre vers le respect des normes à venir. Par ailleurs, afin de répondre aux évolutions réglementaires et défis associés, Madame Laybourne souligne l'importance de réaliser les actions en cours et en faire émerger de nouvelles sur le territoire. Le PPA 13 est un PPA évolutif qui permet l'intégration de nouvelles actions.

Madame Laybourne informe également du lancement du comité de concertation national sur la mise en œuvre des ZFEm. Monsieur Manini a été nommé coordinateur national par le ministre Christophe Béchu. De nombreux temps d'échanges sont organisés, dans l'objectif de faciliter le dialogue et faire émerger des solutions. Des ateliers thématiques auront lieu jusqu'en juillet.

Madame Laybourne donne la parole à Madame Claudius-Petit, conseillère régionale, et Madame Juste, adjointe au maire de Marseille.

Madame Claudius-Petit rappelle l'importance du sujet de la qualité de l'air. Elle met en évidence deux actions que la Régionco-finance : les kits bioéthanol qui répondent à un besoin de plus en plus important et l'action « escale 0 fumée ». S'agissant de l'électrification des quais, elle souligne qu'à ce jour les délais sont respectés.

Madame Juste indique que la ville de Marseille a restructuré ses services avec la création d'un poste de chargé de missions air et climat.

La ville de Marseille a conventionné avec l'association Atmosud et fait partie de ses adhérents. Elle indique que lors de la journée nationale pour la qualité de l'air, le 14 octobre 2022, la ville a fait des annonces relatives à des budgets dédiés à la décarbonation du port.

Elle informe par ailleurs du lancement d'une étude quantitative d'impact sur la santé (EQIS) relative à la pollution du port.

Quelques interventions de la salle ponctuent la fin de cette introduction :

FNE 13 rappelle sa forte implication sur le sujet de la qualité de l'air.

L'association les Amis de la Terre s'interroge sur la signature prochaine d'un arrêté d'autorisation pour la société Lafarge (Bouc-Bel-Air).

Madame Laybourne (présidente de séance) répond qu'une intervention de l'UD DREAL 13 est justement prévue à ce sujet dans le cadre du présent comité et que la réponse pourra être apportée à ce moment-là.

3 Ordre du Jour

Suite à cette introduction, les sujets suivants sont déclinés :

- 1 Actualités et informations (DREAL)
- 2 Suivi des actions du PPA13 (DREAL)
- 3 Qualité de l'Air sur le territoire (Atmosud)
- 4 Interventions et échanges :
 - INSEE : étude « lien entre exposition à la pollution de l'air et statut socio-économique des résidents des Bouches-du-Rhône » (B. Sakarovitch),
 - MAMP : enquête mobilité ménages (V. Meyer),
 - UD13 : actions de l'inspection des installations classées pour la réduction des émissions industrielles (P. Couturier),
 - Temps d'échange.
- 5 Conclusion du comité de pilotage.

Le support de présentation diffusé lors du comité est joint à la présente synthèse des échanges. Il convient de noter que la présentation de l'INSEE reste pour le moment confidentielle. L'étude devrait paraître dans le courant du printemps 2023.

4 Compte rendu synthétique des présentations et échanges

• Actualités et informations qualité de l'air

M. Franc (DREAL) présente la proposition de la commission européenne relative à la modification de la directive sur la qualité de l'air ambiant. Il est notamment présenté les normes proposées à échéance 2030 et 2050. La DREAL présente sur ce point un tableau permettant de voir les seuils réglementaires actuels en comparaison de ceux prévus en 2030 et 2050 ainsi que les valeurs relevées en 2022 au niveau des stations fixes pour les dioxydes d'azote les PM 10 et PM 2,5.

Il est également abordé le recours accru et facilité à la modélisation notamment en cas de dépassement des seuils pour l'évaluation de la qualité de l'air et la représentativité spatiale des polluants sur la zone (positionnement des stations par rapport aux concentrations de

polluants). La DREAL souligne par ailleurs une information renforcée notamment pour les personnes vulnérables, la mise en place d'un indice horaire et le droit d'indemnisation des personnes.

La DREAL présente ensuite le plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques 2022-2025 publié le 8 décembre 2022 qui fixe une stratégie nationale et des actions prioritaires pour atteindre les objectifs nationaux de réduction des émissions de polluants. Quelques exemples sont donnés pour chacune des grandes thématiques comme une augmentation des contrôles ICPE dans les zones les plus polluées ou encore l'incitation à l'utilisation des mobilités actives.

M. Malecki (DREAL) présente la planification écologique du gouvernement à horizon 2030, 2050 « France Nation Verte ». Le gouvernement a prévu en 2023 33,9 milliards d'euros de dépenses favorables à l'environnement. La planification écologique prend en compte 5 enjeux environnementaux (santé, climat, biodiversité, adaptation, ressources). Face à ces enjeux, des chantiers opérationnels sont prévus et répartis autour de 6 thématiques qui répondent aux questions suivantes :

- comment mieux se déplacer,
- comment mieux se loger,
- comment mieux produire,
- comment mieux se nourrir,
- comment mieux consommer,
- comment mieux préserver la biodiversité et les ressources.

Tous ces sujets et enjeux ont des impacts sur la qualité de l'air.

Il est ensuite présenté le fonds vert qui est un fonds doté de 2 milliards d'euros en 2023 et qui vise à accélérer la transition écologique dans les territoires. Les crédits sont déconcentrés aux préfets, au plus près des besoins du territoire et sont totalement fongibles entre régions et mesures. Une des mesures concerne l'accompagnement à la mise en place des ZFEm. La ZFEm de Marseille est doté de 16 millions d'euros. À ce jour, 9 dossiers ont été déposés dans les Bouches-du-Rhône.

La DREAL présente l'accompagnement financier d'études et actions qu'elle réalise. Elle indique qu'elle peut financer certaines actions ou études en lien avec les PPA qui visent à améliorer les connaissances ou la qualité de l'air sur le territoire. Quelques exemples de financement sont présentés. **Pour tout renseignement ou projet, il convient de se rapprocher de la DREAL.**

• Suivi et ajout d'actions au PPA 13

La DREAL présente le tableau d'avancement des actions par thématique et le diagramme de suivi global des actions du PPA 13. Elle souligne l'importance de ce suivi pour lequel un investissement fort est effectué et remercie les porteurs d'action de transmettre au fil de l'eau les informations et indicateurs de suivi relatifs à leurs actions.

L'augmentation du nombre d'actions « en cours » et la diminution de « l'absence de données » souligne la dynamique et l'implication de tous.

La DREAL présente des éléments précis concernant l'avancement de certaines actions (électrification des quais, contrôles, gains d'émissions lié à la mise en place de la centrale chaud/froid à l'aéroport de Marseille Provence, gains liés à la mise en œuvre d'un service de broyage de déchets verts, équipement en capteurs citoyens, chiffres relatifs aux contrôles de la fraude aux dispositifs de pollution, implantations de bornes de recharges, subventionnement de VAE et VLE).

La DREAL rappelle le rôle d'accélérateur du PPA 13 pour la diminution des émissions et souligne la nécessité de poursuivre les efforts communs pour répondre aux défis liés aux prochaines évolutions réglementaires. Dans ce cadre, il est important de poursuivre les actions en cours et de faire émerger de nouvelles actions. **Il est demandé aux porteurs de projets de se rapprocher de la DREAL pour transmettre leurs propositions de nouvelles actions afin de les intégrer au PPA 13.**

Il est fait un retour sur le pic de pollution aux particules qui a eu lieu du 12 au 16 février 2023 et qui a engendré la mise en œuvre de la circulation différenciée sur la ville de Marseille les 15 et 16 février. Le contrôle du respect de l'arrêté de circulation différenciée a fait l'objet de 92 verbalisations.

Échanges :

Atmosud indique que la directive ne prend pas vraiment en considération les nouveaux polluants tels que les pesticides. Il évoque l'évolution concernant l'utilisation accrue de la cartographie et la modélisation.

FNE 13 indique que si l'on veut agir de manière efficace en matière de qualité de l'air, il faut trouver des maires mobilisés sur le sujet. Il indique que l'association travaille au plus près des territoires.

Le CAN environnement propose à la mairie de Marseille de reproduire et développer l'action concernant l'équipement en capteurs citoyens qui avait été réalisée avec la mairie des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements.

Mme Juste (élue ville de Marseille) indique que les services de la mairie sont à l'écoute de cette proposition.

Les Amis de la Terre demande si le PPA 13 fait l'objet d'un suivi des actions et demande les suites effectuées concernant les 4 infractions relevées par la DIRM MED en 2022.

La DREAL répond que les actions du PPA13 font l'objet d'un suivi qui se traduit notamment par le tableau d'avancement par thématiques et le diagramme présentés. Un suivi individuel des actions est réalisé et certaines données précises sur l'avancement de ces actions ont été fournies lors de la présentation.

La DIRM Med indique concernant les infractions que celles-ci font l'objet de suites pénales.

Mme Juste (élue ville de Marseille) questionne la DIRM Med sur le nombre de contrôle effectués sur le port de Marseille qu'elle juge faible compte tenu du nombre d'escales effectués chaque année.

La DIRM Med indique que près de 240 contrôles ont été effectués en 2022 et que cela apparaît suffisant. L'objectif est au niveau européen que l'ensemble des navires soit contrôlé à minima une fois. La DIRM Med ajoute que les contrôles portent sur les Sox et ne concernent pas les autres polluants.

Mme Claudius-Petit (conseillère régionale) indique concernant l'électrification des quais et l'équipement des navires que la Région avance concernant l'équipement des ferries Tunisie et Algérie.

- **Qualité de l'air sur le territoire**

Atmosud présente les conditions à l'origine des épisodes de pollution aux particules fines (inversion thermique, météo peu dispersive) et les principaux secteurs émissifs (chauffages fioul ou bois, transports et industrie).

Un graphique est présenté concernant les jours de pollution entre 2021 et 2023. Hors épisodes sahariens, 3 jours en 2023, 8 en 2022 et 6 en 2021.

Il est présenté l'engagement signé le 20 octobre dernier entre les acteurs maritimes et portuaires et Atmosud pour le partage et la transparence de leurs actions en faveur de la qualité de l'air qui vise à l'amélioration des données du secteur maritime. Sur ce point, un travail doit être réalisé en 2023 afin de faire entrer les croisiéristes dans le dispositif. Il y a également une volonté d'étendre à terme aux transporteurs de marchandises.

Atmosud présente l'indicateur cumulé de l'air (ICAIR) qu'elle a développé ainsi qu'une cartographie permettant de suivre d'évolution de l'indicateur horaire (ICAIRh) au cours de la journée du 14 février 2023.

Une présentation de l'évolution de l'exposition des populations au dépassement des seuils réglementaires est effectuée. On constate une baisse progressive de l'exposition. Il est également présenté l'exposition actuelle des populations vis-à-vis des seuils de l'OMS. L'évolution des concentrations aux stations est affiché avec pour 2022 un respect des valeurs réglementaires pour l'ensemble des stations des Bouches-du-Rhône.

Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône présente le travail réalisé avec Atmosud qui a permis l'évaluation des gains en termes d'émissions concernant le déploiement du fond air bois et les actions en matière de rénovation énergétique. Le gain généré est respectivement, concernant les PM 10, de 66 tonnes pour le fond air bois et 3 tonnes pour la rénovation énergétique (dispositif provence éco-rénov). Cela met en évidence le travail effectué entre le conseil départemental et Atmosud qui a permis de déterminer les données précises à fournir par le CD13 pour permettre le calcul des gains en termes d'émissions par Atmosud.

Il est ensuite souligné que pour pouvoir évaluer les actions, Atmosud a besoin de données spécifiques.

Dans ce cadre et avec l'objectif d'enrichir l'évaluation du PPA avec une action de plus par Copil, il est demandé à chaque porteur d'action :

- de définir l'action dimensionnante qu'il porte et souhaiterait évaluer,
- et de se mettre en relation avec Atmosud pour fixer les données spécifiques à fournir.

Cela permettra à Atmosud d'évaluer l'action choisie et de présenter cette évaluation lors d'un prochain Copil.

Echanges :

Noster PACA indique être satisfait de voir de plus en plus de chiffres et données relatifs à l'avancement du PPA. Il demande ce qu'il en est des astreintes prononcées par le Conseil d'État à l'encontre de l'Etat pour insuffisance de sa politique d'amélioration de la qualité de l'air.

La DREAL indique que ces astreintes sont issues de la condamnation par le Conseil d'Etat suite aux dépassements des valeurs limites réglementaires. Dans ce cadre, les astreintes ont été versées à différents organismes, parmi lesquels le CEREMA, l'INERIS, l'ADEME, l'ANSES et les AASQA situées dans les territoires en dépassement (Atmosud notamment).

Les crédits des astreintes doivent être mobilisés en faveur de la qualité de l'air.

La DREAL indique qu'un point sur l'utilisation de ces crédits pourra être fait lors d'un prochain comité.

Atmosud indique qu'il y a pour eux un enjeu fort à mesurer de façon fine la performance des actions du PPA et cela passe par la création d'une relation avec les acteurs pour permettre l'évaluation de celles-ci.

Cap au nord indique avoir mis en place un réseau de 10 capteurs citoyens en face du port de Marseille. Ceux-ci sont en place depuis 3 années. Elle indique que les années 2021 et 2022 suivent la tendance générale en termes d'augmentation du trafic maritime, mais souligne que 2023 met en évidence une hausse bien plus conséquente de la pollution. Elle ajoute que cette pollution touche les habitants bordant le port toute l'année, dans les quartiers nord de Marseille. Elle demande où en sont les projets d'électrification des formes de réparation (notamment la forme 10).

Le GPMM indique que les formes de réparation emploient 145 salariés et 800 prestataires associés. S'agissant de l'électrification des formes, il indique que celle-ci ne pourra être réalisée qu'avec un apport de financements publics. Il souligne qu'il y a une problématique de modèle économique à trouver.

Les Amis de la terre demande la raison pour laquelle dans la présentation de l'évolution de l'indice ICAIRh sur la journée du 14/02, la zone devient beaucoup plus rouge au niveau de l'étang de Berre.

Atmosud indique qu'il s'agit d'une zone qui comporte beaucoup d'activités liées au trafic routier et au résidentiel. Les cartographies permettent de constater une augmentation forte sur la zone dont les concentrations élevées sont restées tard dans la soirée d'où une valeur élevée et un pic de pollution dans ce lieu.

- **Intervention de l'INSEE**

L'INSEE présente l'étude à paraître au mois de mai prochain, sous embargo, qui concerne le « lien entre exposition à la pollution de l'air et statut socio-économique des résidents des Bouches-du-Rhône ». Elle présente la méthodologie employée dans le cadre de cette étude, le croisement des données relatives à la densité de population, statut socio-économique et données relatives à la pollution de l'air. Des cartes et histogrammes sont présentés afin de localiser et quantifier les zones et populations exposées à la pollution de l'air.

Elle met en évidence que 31 % de la population des Bouches-du-Rhône est exposée à un enjeu élevé en matière d'exposition à la pollution de l'air principalement au niveau des grandes agglomérations.

Elle montre également que dans les zones à enjeu sanitaire élevé dans le département 13, 77 % de la population résidente a un statut socio-économique défavorable ou assez défavorable. A contrario, dans les zones à enjeu sanitaire faible, 92 % de la population résidente a un statut socio-économique favorable ou assez favorable.

Elle souligne néanmoins une amélioration notable de l'exposition entre 2012 et 2018 avec une baisse de 14 points pour Marseille et 18 pour Aix-en-Provence.

Échanges :

Mme Juste (élue ville de Marseille) indique que la mairie a lancé une étude « santé » fin mars 2023 et souligne que parmi les thématiques environnementales, la qualité de l'air est le sujet qui fait le plus l'objet de préoccupation par les Marseillais et Marseillaises.

Noster PACA se pose des questions sur la pertinence des données utilisées quand l'INSEE indique dans sa présentation que la qualité de l'air autour de Fos est plutôt bonne alors que l'on sait qu'il y a sur cette zone de nombreux polluants. Il ajoute qu'il n'était pas nécessaire de faire une étude pour savoir que les populations les plus précaires sont celles vivant dans les secteurs les plus pollués.

Enfin, il indique être surpris que l'État finance encore aujourd'hui des projets de nouvelles routes.

Il est également posé des questions concernant le classement de la population de certains secteurs de la Ciotat comme défavorisée.

L'INSEE indique concernant ce dernier point que l'étude prend en compte des critères plus larges que les revenus. Elle regarde aussi la densité du résidentiel et d'autres paramètres pour caractériser les statuts sociaux-économiques.

Le Conseil régional indique que même si l'on pouvait se douter des résultats de l'étude, elle permet de donner des informations et chiffres concrets. Il s'agit là d'un gros travail de l'INSEE. Cela montre l'enjeu de travailler sur la qualité de l'air. Cette première étude permettra de travailler sur d'autres sujets, avec potentiellement des enseignements intéressants.

La DREAL précise que cette étude met également en évidence que les ZFEm permettent aux personnes au statut socio-économique défavorable d'avoir un air plus sain dans les zones où

elles vivent. Il cite plusieurs dispositifs visant à l'accompagnement de la mise en œuvre des ZFE-m, notamment :

- le bonus écologique,
- la prime à la conversion,
- des réflexions sur des micro-crédits,
- des réflexions sur la mise en place d'un PTZ ZFEm en dépassement,
- la concertation nationale en cours sur les ZFEm.

Mme Laybourne souligne que l'État mène des efforts en matière de qualité de l'air pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Le collectif vélos en ville explique que les populations les plus défavorisées ne possèdent pas de voiture. La voiture est un luxe. Pour aller plus loin, il questionne sur le taux de motorisation des populations.

L'INSEE indique que dans la ZFE-m de Marseille, 39 % des ménages ne possèdent pas de voiture, contre 15 % pour l'ensemble des Bouches-du-Rhône.

Atmosud précise concernant la question de Noster PACA sur le secteur de Fos-sur-Mer que cela est lié au fait que les polluants suivis sont les polluants réglementés, or il y a d'autres polluants dans ce secteur, non pris en compte par l'indice de qualité de l'air utilisé par l'INSEE dans l'étude

- **Intervention de la métropole Aix Marseille Provence**

La Métropole Aix-Marseille Provence présente les résultats de l'étude mobilités-ménages effectuée en 2019 et 2020. La précédente étude datait de 2009. Elle permet de comparer dans le temps les comportements de mobilité. Parmi les résultats notables peuvent être cités :

- la réduction du nombre de déplacement journaliers par personne qui est passé de 3,9 en 2009 à 3,4 en 2019-2020,
- la confirmation d'une métropole multi-polarisée en terme de mobilité (Marseille, Aix-en-Provence, étang de Berre).
- La baisse de la part modale de la voiture entre 2009 et 2019 est notable tout comme l'augmentation de la part des transports en communs et piétons. Cette tendance est accrue dans les grandes villes (Marseille, Aix-en-Provence).

Un tiers des déplacements sont liés à des motifs contraints, et une forte diminution des déplacements entre 12 et 14 h apparaît entre 2009 et 2019.

- Enfin que le covid n'a pas généré de changement important. Seul changement à noter entre l'avant et l'après covid, l'augmentation de 1 % de la part modale du vélo et diminution de 1 % de la part modale des transports en commun.

Echanges :

Atmosud demande si les déplacements liés aux marchandises ont été traités.

La métropole AMP indique que la logistique urbaine est effectuée par des entreprises privées et qu'il y a beaucoup de difficultés pour obtenir les données, donc cela n'a pas été traité.

La CCI indique que la métropole a lancé un plan de la logistique urbaine notamment sur l'e-commerce. Il indique qu'il existe des données sur demande à la métropole.

En réponse à la demande du collectif Vélos en ville, la métropole indique que la part modale du vélo est de 1 %. Il indique que dans toutes les villes le discours est le même sur le vélo et la nécessité d'en augmenter la part modale mais ce qui diffère entre les villes françaises, c'est la densité d'équipements cyclables. Le CEREMA a fait une étude comparative qui met en évidence que si l'on a plus de pistes cyclables, on a plus de cyclistes.

- **Intervention de la DREAL/UD 13**

L'unité départementale 13 de la DREAL présente les actions de l'inspection des installations classées pour la réduction des émissions industrielles. Elle rappelle les missions de l'inspection qui sont l'instruction des demandes (autorisations, réexamen périodique IED...), la proposition d'arrêtés complémentaires visant à renforcer les prescriptions et réduire les émissions et le contrôles du respect des règles via l'inspection sur sites (visites programmées ou circonstantielles), les contrôles inopinés par des laboratoires agréés sur la conformité des émissions et les contrôles sur pièces.

Concernant les inspections, elle indique qu'en 2022, 516 visites d'inspections ont été réalisées dont 105 sur la thématique « air ». Par ailleurs, 51 contrôles inopinés « air » ont été réalisés (ces chiffres sont supérieurs aux années précédentes et suivent la doctrine nationale qui vise à plus de présence sur le terrain).

La DREAL présente également le rôle de l'inspection dans les réexamens IED et cite l'exemple de la cimenterie Lafarge dont le nouvel arrêté qui devrait être signé dans les prochaines semaines doit permettre une diminution de 42 % des flux de SO₂ rejetés.

Il est également présenté l'action concernant les COV avec la signature de 16 arrêtés et la volonté sur l'année 2023 d'identifier un certain nombre de mesures à mettre en œuvre sur les sites concernés avec un calendrier de mise en œuvre associé. Certains exemples d'actions de l'inspection sur le sujet de la réduction des émissions de COV sont présentés (Arkema : AP de 2018 qui prévoit une réduction de 13 t/an de benzène en 2022). Il est par ailleurs présenté le sujet des torchages et chandelles. Enfin un point est fait sur l'avancement du projet ODAS sur le site ArcelorMittal concernant la réduction des émissions de poussières du site.

Échanges :

Mme Juste (élue ville de Marseille) demande combien de sites ICPE sont présents sur le territoire des Bouches-du-Rhône.

La DREAL indique qu'il y a environ 500 sites soumis à autorisation et plusieurs milliers à déclaration. Il existe un certain nombre de sites illégaux. Il y a environ 90 établissements à forts enjeux qui prennent beaucoup de temps et d'énergie. Le département des Bouches-du-Rhône est l'un des plus industrialisés de France. L'unité départementale des Bouches-du-Rhône est ainsi l'une des plus importantes de France en termes d'ICPE.

Mme Juste demande également ce qu'il en est des sites « sauvages » telles que les carrosseries « sauvages ». Elle pose la question du positionnement de l'État vis-à-vis de ces sites.

Mme Laybourne indique concernant les sites illégaux non-ICPE que l'État est en appui des collectivités, qui peuvent agir au titre des déchets sauvages et au règlement sanitaire départemental, pour les aider à répondre à ces enjeux.

Les Amis de la terre demande des informations concernant les sanctions prises à la suite des inspections. Il demande si l'UD13 est suffisamment doté en inspecteurs pour effectuer les contrôles.

Mme Laybourne indique que les moyens sont proportionnés aux enjeux. Concernant les suites celles-ci sont d'ordre administratif ou pénal.

La DREAL indique qu'en 2022 de nombreux arrêtés préfectoraux de mises en demeure ont été pris et que 60 arrêtés pour amende, astreinte, cessation d'activité ou consignation de somme ont été pris. Il indique également que l'opération « table rase » visant les sites illégaux de déchets a fait l'objet de nombreux arrêtés. Il indique enfin que l'UD DREAL 13 est composée de 25 inspecteurs de l'environnement.

5 Conclusion

Madame la secrétaire générale adjointe de la préfecture, présidente de séance, remercie l'ensemble des participants à ce comité de pilotage. Elle souligne la qualité des interventions effectuées et des informations transmises. Elle remercie également les participants pour les échanges nourris, constructifs et ouverts qui ont eu lieu.

Elle annonce que le prochain comité aura lieu à l'automne 2023. D'ici cette échéance, elle remercie les participants, porteurs et partenaires de rester mobilisés pour maintenir la dynamique et améliorer la qualité de l'air dans nos territoires.

10 MAI 2023

Pour le Préfet
Mme Générale Adjointe

Anne LAYBOURNE